

**3^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD
- ALES AGGLOMERATION
REGLEMENT SPORTIF V H R S
28 et 29 juin 2019**

PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 29 avril 2019** : Parution du règlement
- **Lundi 29 avril 2019 minuit** : Ouverture des engagements
- **Lundi 17 juin 2019** : Clôture des engagements
- **Samedi 22 juin 2019** : 9h00 Parution du Road-Book sur le site <https://www.asa-ales.fr>
- **Samedi 22, Dimanche 23, Jeudi 27 et Vendredi 28 juin** : Distribution du Road Book
BAR LE 106 - Rue Louis Gourdouze - L'impostaire 30110 Les Salles du Gardon

Dates et heures des 3 passages de reconnaissances :

- samedi 22 juin 2019, 9h -18h
- dimanche 23 juin 2019, 9h-18h
- jeudi 27 juin 2019, 8h-18h
- vendredi 28 juin 2019, 8h-12h

- **Vendredi 28 juin 2019 de 13h30 à 16h45 : Vérifications des documents : Salle de Briefing Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 de 13h45 à 17h00 : Vérifications Techniques Paddock du Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à partir de 13h45 : Mise en place du parc de départ Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à 16h30 : 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 17h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ,** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 16h30 : Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements - Pc Course,** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 17h46 : Départ de la 1^{ère} étape (après le VHC et MODERNE).** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 20h15 : Arrivée de la 1^{ère} étape (après le VHC et MODERNE).** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 22h45 : Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape et ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape.**
- **Samedi 29 juin 2019 à 8h15 : Départ de la 2^{ème} étape (après le VHC et MODERNE).** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Samedi 29 juin 2019 à 18h31 : Arrivée du rallye** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 17h30 : 2^{ème} réunion des Commissaires Sportifs.** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.

- **Samedi 29 juin 2019 à 20h00 : Publication des résultats partiels.** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 20h00 : Vérification finale.** Chez CMR TEAM Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 20h30 : Publication des résultats du rallye**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Ales Cévennes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise
Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES
04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04
organise les 28 et 29 juin 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique le
3 ème Rallye National du Gard – Alès Agglomération.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **335**
en date du **30 Avril 2019**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ATTENTION

**Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont
entièrement conformes au règlement F.F.S.A des standard des rallyes VHRS.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.**

Comité d'Organisation

Bureau ASA Alès

Président	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
Président délégué	M. Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
Vice-Président	M. Franck SAUMADE	Licence n° 172406
Vice-Président	M. Yannick TRIBES	Licence n° 187790
Secrétaire	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
Secrétaire Adjointe	Mme Audrey JULIAN	Licence n° 170779
Trésorier	M. Nicolas BARONI	Licence n° 205725

Ainsi que les membres du Comité Directeur : Mme Corinne MASSY, M. Michel AIGUILLON ORTIZ, M. Nicolas BALDIT, M. Vincent BELTOISE, M. David BOULANGER, M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, M. Jacques MARONCLE, M. Michel MOLINE, M. Vincent RAVEL, M. Michel VEZON, ainsi que Mmes Fabienne ARNOUX, Léa CLEMENT, Estelle LACALLE, Laurence GRAND, Edwige APARICIO et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise – Pôle Mécanique d'Alès
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 56 55 56 66 – 06 86 67 69 04

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Joel MARAINE	Licence n° 2717
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M.Hervé ORSINI	AMC
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. François MONATH	Licence n°1110
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de Course	Georges LEMMENS	Licence n°46609
Directeur de course adjoint	M. Nicolas BALDIT	
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Anne Laure JORDAN	Licence n°8747
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Elisabeth LABATUT	Licence n° 40773
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme Carmen BELCHI	Licence n°8747
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	M. Paul RUBINO	Licence n°118002
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme. Evelyne ROL-ALLE	Licence n°31600
Commissaire Technique	M. Michel MOLINES	Licence n°9502
Juge de fait	M.Robert CLOS	Licence n°6055
Voiture tricolore	M. Jean Luc DEVRIESSE	Licence n°37766
Voiture Autorité	M. Frédéric ROSSEL M. Aurélien JORDAN	Licence n°3953
Responsable Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n°5705
Chargé des relations avec les concurrents	M. Gérard DURAND	Licence n°13816
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Magali VIDAL	Licence n°179595
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Emilie GISPER	Licence n°31683
Chargé des relations avec la Presse	M. Patrice Marin	Licence n° 31683
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Audrey JULIAN	Licence n°170779
Responsable vérifications administratives	Mme Antonia DURAND	Licence n°210470
Responsables Parc assistance	M. Thierry LEFOLL M. David BOULANGER M. Michel AIGUILLON	Licence n°205725
Speaker	M. Frederic LOMBARD	

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, pour accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 29 juin 2019 de 13h30 à 16h45

- Salle de Briefing – Pôle-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 28 juin 2019 de 13h45 à 17h00

- Paddock du Pôle-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications finales seront effectuées chez CMR TEAM : Pôle Mécanique Ales Cévennes,

le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC

1.3.1 Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Carte grise de la voiture (fournir photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo)
- Laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licence en cours de validité
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC vendredi 28 juin à 17H30 Tour de contrôle du Pôle-Mécanique Alès –Cévennes.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au :

3^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD VHRS – ALES AGGLOMERATION

doit adresser au secrétariat du rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise -
Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 17 juin 2019. Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 35 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 € (Hors Titre de Participation) avec le système de géolocalisation / chronométrage, une caution de 300 € vous sera demandé lors de la récupération du système à l'ordre de VDS.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700€ (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'Asa d'Alès

Un repas sera offert à tous les équipages le vendredi soir sur le site du Pôle Mécanique

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et du formulaire de demande de titre de participation à la journée pour les concurrents non licenciés.

3.2.4 P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambe est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées. Le coton sera privilégié.

3.2.9 P. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de « zone casque ».

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1 P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2 P. L'ordre de départ se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3 P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du Rallye

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont admises les voitures :

Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur **de 2 kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est permise.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Pôle-Mécanique Alès –Cévennes 30520 St Martin de Valgalgues dans les zones définies dans le road book et en suivant les directives du responsable du parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard-Alès Agglomération représente un parcours de 320 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1 : Branoux les Taillades - Le Pendedis : 14 km

Es 2-4-6 : Cendras - Le Pendedis : 20 km

Es 3-5-7 : Ste Cécile d'Andorge – La Tavernole : 9,5 km

Es 8 : Pôle Mécaniques Alès : 2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 22 juin 2019, 9h-18h
- dimanche 23 juin 2019, 9h-18h
- jeudi 27 juin 2019, 8h-18h
- vendredi 28 juin 2019, 8h-12h
- ES Pôle mécanique le vendredi 28 et samedi 29 juin 2019 au départ du rallye dans l'itinéraire de liaison.

6.2.7P. PÉNALITÉS

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisées ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série.

Lorsque c'est le cas :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèce de 160 €
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble rouge identifiée « directeur de course »

7.5P. ZONES DE RÉGULARITÉ (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.

Des chronométrages secrets intermédiaires sont obligatoires dans les zones de régularité.

Le chronométrage se fait au 10^{ème}.

Une notice d'installation des boitiers sera remise au concurrent. Vous devrez respecter impérativement ces instructions (branchement sur allume cigare interdit).

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve.

Si le PC temps ne reçoit aucune information du boitier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book.
Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC, VHRS et MODERNE.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

-1^{ère} infraction : le collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

-2^{ème} infraction : le collège des commissaires sportifs signifiera l'exclusion.

Pour chaque seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

a) Temps réalisé : 9mn 39 sec = 21 secondes de pénalité

b) Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité

7.5. 16 P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6 P. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape Obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 mn avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

1 engagement au Rallye du Gard VHRS 2020 distribué par tirage au sort entre les équipages autorisés à prendre le départ.

La remise des prix se déroulera le Samedi 29 juin 2019 à l'arrivée de la dernière voiture dans le Parc.